

PRISE DE NOTES

RÉDIGE VOS COMPTES RENDUS

Retranscription style direct

Cet extrait de procès-verbal correspond à 3 minutes de discussion.

(11 pages de compte rendu par heure de réunion)

1. Quelles sont les mesures prises face aux fortes chaleurs ?

La Direction : Des mesures seront mises en place suite aux fortes températures prévues ces prochains jours. Nous allons atteindre les 40 degrés jeudi après-midi. Ce sera du jamais vu. Nous procéderons donc, je vous le dis, à une distribution d'eau dès 9h. Les pauses seront également allongées de 5 minutes, tant le matin que l'après-midi. Le taux d'humidité est également très élevé. Toutes les mesures de précaution seront donc prises. Nous envisageons d'ailleurs de décaler les horaires de travail lors des prochaines semaines, quitte à commencer 1 heure plus tôt le matin. Il faut être vigilant sur ce point. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le moindre risque.

Un élu (CSE) : Ne pas vous permettre de prendre le moindre risque, vous dites ? C'est en contradiction avec ce que vous faites. Les températures étaient déjà très élevées la semaine dernière, et vous n'avez pas allongé les pauses. Les salariés ne travaillent pas dans de bonnes conditions. Ne vous étonnez pas que la production en subisse les conséquences. Nous sommes déjà dans une situation difficile en termes de productivité, alors ne vous étonnez pas que cela ne marche pas.

La Direction : Nous respectons les normes en vigueur. Nous avons toujours procédé de la sorte. Les pauses seront allongées, et une distribution d'eau se fera le matin. Nous sommes loin de ne pas être attentifs à la situation.

Un élu (CSE) : Nos bâtiments ne sont malheureusement pas adaptés à ces températures. Ces fortes chaleurs risquent de réapparaître lors des prochaines années. Il faudra prendre d'autres mesures par la suite. Nous ne pouvons pas mettre en péril la santé des salariés.

La Direction : La santé des salariés est l'une de nos préoccupations majeures figurez-vous. En aucun cas, nous faisons preuve d'attentisme sur ce point, sachez-le. Nous devons tous travailler dans le même sens pour veiller au bien-être des collaborateurs.